



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Dupuy, tenue ce troisième (3) jour de mai de l'an deux mille vingt-deux (2022), à dix-neuf heures (19h) au Pavillon des sports de Dupuy sous la présidence du maire monsieur Alain Grégoire à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque Pascal Corriveau Rémi Kelley
Mario Boudreau Denise Lessard Morin

Était absente: Sylvie Germain

Était présente également, Karolane Pronovost-Paquin, directrice générale adjointe, par intérim.

1. Proclamation

1.1 Monsieur le maire, Alain Grégoire, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 heures.

1.2 **Nomination : greffière-trésorière adjointe**

Vu la vacance dans la charge de greffière-trésorière, par intérim, il est proposé par le conseiller Pascal Corriveau, appuyé par le conseiller Ronald Lévesque et unanimement résolu que madame Karolane Pronovost-Paquin soit nommée greffière-trésorière adjointe, par intérim.

1.3 **AVIS**

Tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance;

Proposé par monsieur Mario Boudreau, appuyé par monsieur Ronald Lévesque et unanimement résolu de tenir la séance suivant ce que ci-après.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Denise Lessard Morin, appuyé par monsieur Pascal Corriveau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

CITERNE DU CAMION AUTO-POMPE

Monsieur Pascal Corriveau explique la problématique de la citerne du camion autopompe. Il est convenu de faire davantage de recherches sur le sujet, notamment sur la durée de vie d'un tel équipement.

SUBVENTION CAMP DE JOUR 2022

La municipalité bénéficiera d'une subvention pour le camp de jour 2022 pour un emploi. Selon les sondages, il y aura en moyenne 18 enfants par jour.

106-2022

107-2022

108-2022



No de résolution
ou annotation

SERVICE DE GARDE

Monsieur le maire, au nom du conseil, remercie madame Caroline Théberge pour le temps consacré aux sondages et à la facturation.

SUIVI DE DOSSIERS

En rubrique selon l'ordre du jour.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 DÉMISSIONS

109-2022

ATTENDU QUE monsieur Jason St-amant a remis sa lettre de démission le 20 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque
Appuyé par le conseiller Mario Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil prenne acte de la démission de monsieur Jason St-Amand.

110-2022

ATTENDU QUE madame Nathalie Soucy a remis sa lettre de démission le 29 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque
Appuyé par le conseiller Mario Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil prenne acte de la démission de madame Nathalie Soucy.

111-2022

4.2 EMBAUCHE DE MADAME JOËLLE RANCOURT À TITRE DE TRÉSORIÈRE, PAR INTÉRIM

Proposé par madame Denise Lessard-Morin, appuyé par monsieur Mario Boudreau et unanimement résolu de procéder à l'embauche de madame Joëlle Rancourt, à titre de trésorière, et ce, suivant les modalités convenues.

112-2022

4.3 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET CHÈQUES

Proposé par monsieur Ronald Lévesque, appuyé par monsieur Mario Boudreau et unanimement résolu :

Que le conseil octroie à madame Nicole Breton, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, le droit de signer tous les effets bancaires et chèques nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. La signature de madame Marie-Josée Céleste n'étant plus autorisée pour lesdits effets et chèques.



No de résolution
ou annotation

113-2022

5. PAFIRS

5.1 AFFECTATION DE 46 000 \$ POUR LES BANDES DE PATINOIRE

Proposé par monsieur Rémi Kelley, appuyé de monsieur Pascal Corriveau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal affecte un montant de 46 000\$ afin de remplacer les bandes de la patinoire dans le cadre du PAFIRS.

114-2022

5.2 INTERVENTIONS AUPRÈS DE MONSIEUR PIERRE DUFOUR, MINISTRE ET DE MADAME SUZANNE BLAIS, DÉPUTÉE.

ATTENDU l'aide financière allouée pour le projet de remplacement des patinoires;

ATTENDU la participation financière de 86 564 \$, soit le tiers du financement requis;

ATTENDU l'importance de ce projet tant pour la population de Dupuy que pour la région;

ATTENDU le caractère multifonctionnel du Pavillon des sports de Dupuy;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Denise Lessard Morin
Appuyé par monsieur Rémi Kelley
Et unanimement résolu

De solliciter la participation de monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, ainsi que celle de madame Suzanne Blais, députée, afin de combler le manque à gagner de 37 431 \$.

6. CORRESPONDANCE

Aucune

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTIONS DIVERSES

115-2022

7.1 ACCÈS AU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGAMR)

Proposé par madame Denise Lessard Morin, appuyé par monsieur Pascal Corriveau et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie, dans le Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR), les accès nécessaires au fonctionnement de la municipalité à madame Nicole Breton, directrice générale, par intérim.



No de résolution
ou annotation

116-2022

7.2 ACCÈS À REVENU QUÉBEC

Proposé par monsieur Mario Boudreau, appuyé par monsieur Rémi Kelley et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal octroie pour les sites de Revenu Québec, dont ClicSÉCUR, les accès nécessaires au fonctionnement de la municipalité à madame Nicole Breton, directrice générale, par intérim.

117-2022

7.3 ACCÈS ET RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (RSE)

Proposé par monsieur Pascal Corriveau, appuyé par monsieur Ronald Lévesque et unanimement résolu :

Que le conseil municipal octroie les accès nécessaires au fonctionnement de la municipalité et nomme madame Nicole Breton, directrice générale, par intérim, responsable des services électroniques.

118-2022

7.4 ACCÈS AU SEAO POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, PAR INTÉRIM

Proposé par madame Denise Lessard Morin, appuyé par monsieur Ronald Lévesque et unanimement résolu :

Que le conseil municipal octroie les accès nécessaires au fonctionnement de la municipalité à madame Nicole Breton, directrice générale, par intérim.

119-2022

7.5 RESPONSABLE : ALARME LA-SAR

Proposé par monsieur Rémi Kelley, appuyé par monsieur Mario Boudreau et unanimement résolu :

QUE madame Nicole Breton, directrice générale, par intérim, soit nommée responsable auprès d'Alarme La-Sar.

7.6 DUALCO

Rubrique reportée

120-2022

8. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST : DEMANDE DE PROLONGATION

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

ATTENDU QUE le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



No de résolution
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - No. F-030

121-2022

ATTENDU QUE le 4 avril 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Dupuy une prolongation de délai jusqu'au 30 septembre 2021, pour adopter les règlements de concordance;

ATTENDU QU'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19;

ATTENDU QUE tout le personnel administratif et la direction générale ont remis leur démission en mai 2022, ce qui implique une réorganisation majeure au sein de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une prolongation de délai à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE

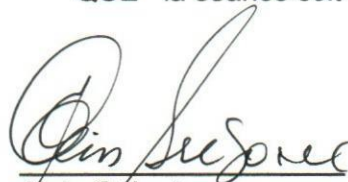
Il est proposé par monsieur Mario Boudreau
Appuyé par monsieur Ronald Lévesque
Et unanimement résolu

QUE la municipalité de Dupuy demande à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une prolongation de délai soit, jusqu'au 15 décembre 2023 afin que la municipalité de Dupuy puisse adopter des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu, sur proposition de madame Denise Lessard Morin, appuyé de monsieur Remi Kelley

QUE la séance soit levée à 21 h 00.


Alain Grégoire
MAIRE


Karolane Pronovost-Paquin
Greffière-trésorière adjointe
par intérim